

## Compte rendu du Conseil Municipal du 15/05/09

### Présents :

- Monsieur Jacques Blettery, maire,
- Messieurs Daniel Demanuele, Philippe Roudillon, Mademoiselle Audrey Chrétien, adjoints
- Madame Dominique Bouche, Messieurs Dominique Blettery, Benoît Combes, Jean Marc Riou, Raymond Chabanne et Denis Trotot, conseillers municipaux

### Absent excusé :

Didier Chatard donne pouvoir à Dominique Blettery

### Secrétaire de séance :

Mademoiselle Audrey Chrétien.

### 1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 31/03

Le projet de compte-rendu ayant été remis très récemment, Monsieur le Maire propose que cette approbation soit reportée au prochain conseil.

Pour le compte rendu du Conseil Municipal du 14/02/09, Benoit Combes émet une remarque sur le paragraphe concernant le projet d'action culturelle : ce n'est pas le Créas qui a proposé cette action, mais la commission culture qui a demandé à Benoit Combes de réfléchir à un projet. En outre, le 14/02, cette action n'a pas été annulée, mais la décision a été reportée à plus tard.

### 2. Préparation des élections européennes du 7 juin 2009

Monsieur le Maire rappelle que le dimanche 7 juin prochain se tiendront les élections européennes. Il s'agit d'un scrutin à un seul tour.

Monsieur le Maire propose que le bureau des élections soit tenu par les conseillers selon le planning suivant :

- de 8h00 à 11h15 : Jacques Blettery, Benoit Combes, Dominique Blettery
- de 11h15 à 14h30 : Philippe Roudillon, Didier Chatard, Jean Marc Riou
- de 14h30 à 18h00 : Audrey Chrétien, Denis Trotot, Raymond Chabanne

### 3. Info Commune d'été

Monsieur le Maire indique que la date limite de réception des articles en mairie est fixée au 20 juin. Les documents devront être rendus en word uniquement (pas de PDF) pour faciliter la pagination et la numérotation des pages.

Les articles seront les suivants :

- Etat Civil : Marie Hélène Blettery
- Point réseau d'incendie : Daniel Demanuele
- Point sur les travaux : Daniel Demanuele
- Mot du maire : Jacques Blettery
- Nouveaux arrivants : Audrey Chrétien
- Dossier Fleurissement/fête de l'arbre : Dominique Bouche
- Animations de l'année : Halloween, Noël : Audrey Chrétien
- Point sur le foyer de ski de fond : Audrey Chrétien
- Calendrier des manifestations : Raymond Chabanne
- Point sur les commissions : création d'un blog : Audrey Chrétien

#### **4. Point sur le travail des commissions**

Monsieur le Maire passe la parole à Mademoiselle Chrétien.

Les commissions ne se sont pas encore réunies en 2009.

Mademoiselle Chrétien fait un constat de relative difficulté de travail de ces commissions : des choses sont réalisées en dehors de ces commissions, alors que les commissions peinent à se réunir.

Il serait sans doute plus efficace de travailler par projet avec des conseillers intéressés qui suivront ce projet précis jusqu'au bout.

Dans cet esprit, un projet de blog de la Commune est présenté. Il permettrait d'éviter le coût de la réalisation d'un site internet. Dominique Blettery, Benoit Combes et Audrey Chrétien ont ainsi avancé sur la création d'un blog et expliquent aux membres du conseil municipal, son fonctionnement, son utilité, son intérêt. Les conseillers approuvent dans leur ensemble ce projet et encouragent sa continuation. Une communication sur ce blog sera effectuée début juillet, grâce au journal de la commune, ce qui permettra d'en informer la population et d'en enrichir le contenu.

Chacun est encouragé à participer avec des photos, anciennes ou récentes, ainsi que des idées d'articles.  
Adresse du blog : nicolasdesbiefs.canalblog.com

Mademoiselle Audrey Chrétien fait le bilan du Foyer de ski de fond, bilan mitigé malgré une belle saison de neige. En effet, la saison est « à l'équilibre » financier, ce qui était notre objectif mais cela aurait pu être meilleur. Il aurait sans doute fallu ouvrir plus en février et moins en décembre.

Mademoiselle Chrétien souligne cependant de vraies des difficultés de fonctionnement :

- la décision d'ouvrir ou non le foyer est très délicate, la salariée doit pouvoir être prévenue assez tôt, même si sa souplesse d'organisation et sa disponibilité ont été soulignées, car Blandine Denis a le plus souvent répondu présent.
- l'analyse des bulletins météo, la qualité de la neige, l'état des pistes est un exercice délicat qui demande beaucoup d'expérience. Le damage des pistes, indispensable, est difficilement compatible avec le déneigement, même si M. pascal Fournier a fait le maximum encore cette année. Nous avons parfois ouvert alors que les pistes étaient « limites », verglacées ou avec des traces de pas et de raquettes. Nous aurions sans doute du ouvrir notamment le 1er dimanche des vacances de février, mais il pleuvait le vendredi soir et nous n'avons pas pensé que la neige serait correcte le dimanche, alors qu'elle l'était.

Propositions :

La gestion municipale du Foyer de ski de fond comporte un nombre important de contraintes, notamment la question du salaire, du chauffage, de la régie de recettes.

2 possibilités pour la saison prochaine :

- améliorer la gestion (plus grande collégialité, plus d'anticipation, meilleure communication)
- déléguer cette gestion à une association ou à un tiers qui serait intéressé. Les modalités restent à définir.

#### **5. Préparation du dossier d'aménagement d'un réservoir anti incendie à la Verrerie :**

Monsieur le Maire indique que la demande de D.G.E. a été accordée à hauteur de 20 000 euros pour un montant des travaux estimés à 72 000 euros TTC. Nous avons deux ans pour réaliser les travaux.

Il faut délibérer pour savoir si on réalise les travaux cette année ou l'année prochaine. Avant, nous devons rédiger un cahier des charges, avec l'aide de la DDE ou d'un bureau d'études, au moins sur la partie concernant le stockeur d'eau. Daniel Demanuele se charge de voir qui pourrait réaliser ce cahier des charges et le suivi du chantier

#### **6. Bornage du chemin de la Font Châtel :**

Le géomètre vient lundi 18 mai. M. Daniel DEMANUELE se rendra au rendez-vous.

## **7. Dossier Barret/Barthassot/Drigeard/ Côte :**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Philippe Roudillon de bien vouloir suivre ce dossier et de le relancer. Aucun bornage n'a été effectué et Monsieur le Maire n'envisage absolument pas que son coût puisse être à la charge de la commune.

Monsieur Roudillon va demander à l'avocate une copie du Procès Verbal. Les différents protagonistes devront se mettre d'accord sur la prise en charge du bornage. Cette affaire va aboutir à la création d'un chemin qui ne mène nulle part, avec une obligation d'aliénation de ce chemin au domaine communal. Monsieur Daniel Demanuele fait remarquer que le déneigement de ce chemin sera strictement impossible, il s'agira d'un chemin en montée et en cul de sac...

Dans cette décision de justice, personne ne semble avoir trouvé son compte

## **8. Courrier M et Mme Raymond Blettery**

Monsieur le Maire rappelle le courrier qu'il a reçu voici quelques semaines de Monsieur et Madame Blettery, revendiquant la propriété d'une bande de terrain longeant une de leur propriété, suite à une erreur dans un acte ancien. Ce dossier ayant été confié à Monsieur Philippe Roudillon, Monsieur le Maire l'invite à prendre la parole.

Monsieur Roudillon indique que dans ce dossier, le cadastre, tant l'actuel que l'ancien, ne fournit de renseignement précis. Cette bande de terrain ne représente qu'une faible valeur foncière et il propose de réunir les habitants du village Fayot afin voir s'il n'y a ou non opposition à ce que le terrain en question revienne à Monsieur et Madame Blettery.

## **9. Devis huisseries du gîte :**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de changer les huisseries du gîte, mais que plusieurs devis sont anciens. Benoit Combes se charge de les faire actualiser pour le prochain Conseil Municipal.

## **10. Changement des portes et volets du logement de l'école**

Monsieur le Maire indique que deux devis ont été reçus :

- ABC Menuiserie : 2 137 € HT pour la porte
- Ramillien : 1350 € HT pour la porte

Il serait sans doute judicieux de coupler le chantier du logement de l'école avec le chantier des portes du gîte pour obtenir une remise.

Il rappelle que le bail a été consenti il y a une quinzaine d'années et qu'il n'y a jamais eu de travaux. Le logement n'est pas très bien entretenu. Il y a notamment un trop grand nombre de chiens (6 ou 7 au lieu des 2 prévus par le bail).

Certains conseillers trouvent dommage de faire des travaux qui seront immédiatement dégradés. On pourrait peut être assortir les travaux d'une obligation à se conformer aux termes du bail et donc trouver à donner ses chiens.

Mme Bouche propose d'attendre une réponse de l'OPAH par l'intermédiaire de Mme Jannin. L'OPAH peut en effet subventionner les réparations sur ce logement, dans le cadre d'une opération de réhabilitation.

## **11. Délibération pour affecter une somme à un programme d'investissement du budget général**

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération au prochain conseil municipal pour se donner le temps de la réflexion.

## **12. Etude de zonage et d'assainissement de 2006,**

Monsieur le Maire indique que l'étude sur le zonage de l'assainissement a bien été réalisée en 2006 mais que le Conseil Municipal ne l'a jamais validée, ce qui interdit le paiement de sa facture au SIVOM qui l'a réalisée.

Cette étude est approuvée à l'unanimité.

## **13. Point sur la consommation électrique de la commune :**

Monsieur le Maire fait part des relevés de consommation électrique de la commune pour 12 mois glissants (mi 2007 à mi 2008)

- Ecole : 200 €
- Mairie : 2 250 €
- Musée du sabot : 65 €
- Salle de la Verrerie : 1 160 €
- Eclairage public : 2 500 €

Monsieur le Maire trouve que ces consommations semblent excessives et parfois inutiles.

Un débat s'engage sur l'éclairage public : est-il nécessaire d'éclairer toute la nuit des endroits où personne n'habite ? L'éclairage public augmente la sécurité des habitants, et empêche le vandalisme. Certains conseillers pensent qu'il faudrait éteindre les lumières une partie de la nuit.

Monsieur le Maire indique que cette question doit attirer toute l'attention du Conseil et souhaite qu'une réflexion plus large soit engagée sur toutes les économies potentielles d'énergies (changement d'ampoules, etc.) qui pourraient être faites.

## **14. Réflexion sur l'utilisation des locaux de l'ancienne école communale.**

Monsieur le Maire rappelle le montant du coût du chauffage de ces bâtiments, qui sont utilisés par la Club des Aînés (un mercredi après midi toutes les 3 semaines) et tous les samedis matin par l'association Pentatête (école de musique).

Outre le chauffage au fioul, le coût de l'entretien du bâtiment est très lourd pour la commune.

Monsieur le Maire précise clairement qu'il n'est pas dans son idée de supprimer toute utilisation de ces locaux par les associations de la commune, mais qu'il souhaite que leur rationalisation.

Madame Bouche indique que l'association Pentatête est disposée à participer au coût du chauffage. Monsieur Chabanne demande s'il ne serait pas possible de chauffer au bois plutôt qu'au fioul, ce qui permettrait de substantielles économies, d'autant que les utilisateurs pourraient fournir leur propre combustible.

Monsieur le Maire trouve l'idée excellente mais se demande s'il n'existerait pas une quelconque réglementation sur le chauffage au bois des bâtiments recevant du public, et notamment des enfants.

Madame Dominique Bouche se charge de se renseigner sur les règles de sécurité et Monsieur Dominique Blettery se charge de réaliser des devis pour l'installation de 2 poêles à bois dans les 2 salles de l'école.

## **15. La gestion du foyer de ski de fond**

Monsieur le Maire rappelle ce qu'il ressort du bilan présenté par Mademoiselle Chrétien, et se demande si la gestion du foyer de ski de fond ne gagnerait pas à être déléguée à une association.

L'association Les Verriers a d'ailleurs émis une proposition en ce sens.

L'idée est, quant à son principe, accueillie favorablement par les conseillers mais les modalités restent à définir : foyer de ski de fond, gestion des pistes, utilisation de la salle de la Verrerie par la commune, montant de la redevance demandée au gestionnaire, etc.

Mademoiselle Audrey Chrétien se charge de faire un bilan financier sur les 5 dernières années pour le prochain conseil.

#### **16. Renouvellement de la convention Commune /Moto Club des Bruyères :**

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été pris en charge voici plusieurs mois par Philippe Roudillon. Il souhaite qu'une délibération soit prise lors du prochain conseil sur le renouvellement de cette convention mise à jour.

Daniel Demanuele souligne la pollution visuelle apportée par les préfabriqués.

#### **17. Questions diverses :**

- Création de parcours découverte en relation avec le SMAT, la commune doit faire des propositions.
- Challenge Barthélemy : il faut trouver des signaleurs pour assurer la sécurité de la course.
- Point sur l'installation d'un verrier : Madame Bouche gère ce dossier avec monsieur le Maire. Ils sont en relation avec Philippe Masson qui souhaite vendre son matériel et son four pour un montant de 6 000 euros. En partenariat avec le lycée professionnel d'Yzeure, la commune pourrait accueillir un nouveau verrier cet été pour quelques semaines.
- L'association Pentatête va mettre en place des ateliers divers pour les jeunes, le mercredi, qui toucheront tout le bassin de vie (Loire, Allier), et il y aura la création d'un emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.